

Le CONSEIL EN FINANCEMENT

■ Bénéficiaires

- Vous êtes salarié d'une entreprise cotisante au CIL49
- ET
- Vous avez un projet d'accession à la propriété (ou un projet important d'amélioration ou d'agrandissement de votre maison).

■ Objet

Le CIL49 peut vous aider dans les différentes étapes de votre projet :

- Vous aider à déterminer votre capacité d'emprunt,
- Vous informer sur les différentes modalités de l'accession à la propriété (financement, contrats de construction, actes notariés,...).
- Vous élaborer un plan de financement et assurer le suivi de votre dossier auprès de ses partenaires bancaires en vous assurant des conditions privilégiées (taux, frais de dossier bancaire réduits et démarches simplifiées).

■ Formalités

Votre projet n'est pas encore déterminé :

Réunissez les éléments concernant vos revenus et vos charges actuelles et prenez un rendez-vous avec un conseiller au 02 41 23 46 55 ou par e-mail à : conseil.fi@cil49.fr .

Votre projet est déjà bien avancé :

Réunissez tous les éléments du projet dont vous bénéficiez déjà (compromis d'achat, précontrat ou proposition d'un constructeur ou maître d'œuvre, simulations bancaires déjà effectuées,...) et prenez un rendez-vous avec un conseiller au 02 41 23 46 55 ou par e-mail à : conseil.fi@cil49.fr

Précisions complémentaires

- Ce service est assuré, exclusivement, sur rendez vous avec un conseiller .
- Ce service est accessible même si vous ne sollicitez pas de prêt complémentaire 1% Accession (revenus supérieurs aux plafonds, 2^{ème} (ou+) accession à la propriété....
- **Ce service est totalement gratuit pour vous.**
- Si vous confiez votre dossier bancaire au CIL49, nous pouvons également vous proposer une assurance pour le crédit immobilier.